Docusign Envelope ID: 36BEF31A-08D5-4F7E-B513-78D6E7EB0C24

COMPTE DE RÉSULTAT

Copie certifiée
conforme à
l'original.
Le Président
DocuSigned by:
Arnaud VALENTIN
C4C064BDF1C840A...

6900682 - SAS VALENTIN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23		Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Achats de marchandises					
Achats matières premières, autres appros	4 962 396	5 680 694		-718 298	-13 %
Autres achats & charges externes	5 151 848	4 438 412		713 436	16 %
Impôts, taxes & versements assimilés	245 130	133 023		112 107	84 %
Salaires & traitements	2 599 876	2 897 200		-297 323	-10 %
Charges sociales	747 853	898 485		-150 632	-17 %
Dotations amortissements & dépréc.	593 071	537 048		56 023	10 %
Dotations aux provisions	39 356			39 356	
Autres charges	2 453	6 151		-3 697	-60 %
Total charges d'exploitation	**14 341 983**	**14 591 012**		**-249 029**	**-2 %**
Quote part sur op. faites en commun					
Charges financières	106 116	130 678		-24 562	-19 %
Charges exceptionnelles	127 237	109 347		17 890	16 %
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices	199 393	193 995		5 398	3 %
TOTAL CHARGES	**14 774 730**	**15 025 032**		**-250 303**	**-2 %**
Bénéfice	**549 632**	**1 282 817**		**-733 185**	**-57 %**
TOTAL GÉNÉRAL	**15 324 362**	**16 307 850**		**-983 488**	**-6 %**

PRODUITS	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23		Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens & services)	15 265 873	15 361 323		-95 451	-1 %
Sous total A : Chiffre d'affaires	**15 265 873**	**15 361 323**		**-95 451**	**-1 %**
Production stockée	-93 088	32 300		-125 388	-388 %
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	4 000	1 000		3 000	300 %
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts, & transferts de charges		41 054		-41 054	-100 %
Autres produits	172	3 160		-2 988	-95 %
Sous total B	**-88 915**	**77 514**		**-166 430**	**-215 %**
Total produits d'exploitation	**15 176 957**	**15 438 838**		**-261 880**	**-2 %**
Quote parts sur op. faites en commun					
Produits financiers	43 916	789 040		-745 124	-94 %
Produits exceptionnels	103 488	79 972		23 516	29 %
TOTAL PRODUITS	**15 324 362**	**16 307 850**		**-983 488**	**-6 %**
Perte					
TOTAL GÉNÉRAL	**15 324 362**	**16 307 850**		**-983 488**	**-6 %**

Docusign Envelope ID: 36BEF31A-08D5-4F7E-B513-78D6E7EB0C24

BILAN

Copie certifiée
conforme à
l'original.
Le Président
DocuSigned by:
Arnaud VALENTIN
C4C064BDF1C840A...

6900682 - SAS VALENTIN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	Valeur au	Variation N/N-1	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	956 011	957 605		-1 594	
Immobilisations corporelles	3 026 749	2 319 725		707 024	30 %
Immobilisations financières	2 911 495	2 911 495			
Total actif immobilisé	**6 894 254**	**6 188 825**		**705 430**	**11 %**
Stocks et encours	4 593 184	4 724 688		-131 504	-3 %
Avances & acomptes versés	15 519	17 820		-2 301	-13 %
Créances clients	2 554 499	2 570 823		-16 324	-1 %
Créances sociales	9 634	9 569		65	1 %
Créances fiscales	307 985	230 741		77 244	33 %
Autres créances	190 428	92 307		98 121	106 %
Capital souscrit appelé - non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 761 679	2 120 738		640 941	30 %
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	873 213	1 668 071		-794 858	-48 %
Charges constatées d'avance	59 832	39 931		19 901	50 %
Total actif circulant	**11 365 973**	**11 474 687**		**-108 714**	**-1 %**
Ch. à répartir sur plusieurs exe.					
Primes de remboursement empr.					
Écarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF	**18 260 228**	**17 663 512**		**596 716**	**3 %**

PASSIF					
Capital social	1 028 880	1 028 880			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 908 213	1 908 213			
Réserves/ report à nouveau/ écarts	9 945 072	9 262 255		682 817	7 %
Résultat de l'exercice	549 632	1 282 817		-733 185	-57 %
Subventions d'investissement	445 572	247 778		197 794	80 %
Provisions réglementées	152 897	108 014		44 883	42 %
Total capitaux propres	**14 030 266**	**13 837 957**		**192 309**	**1 %**
Autres fonds propres					
Provisions	**39 356**			**39 356**	
Dettes financières	1 026 202	883 628		142 574	16 %
Avances & acomptes reçus					
Dettes fournisseurs	1 313 264	1 189 485		123 779	10 %
Dettes sociales	390 635	393 844		-3 209	-1 %
Dettes fiscales	65 194	139 616		-74 422	-53 %
Autres dettes	1 395 310	1 218 981		176 329	14 %
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total dettes	**4 190 605**	**3 825 555**		**365 051**	**10 %**
Écarts conversion passif					
TOTAL PASSIF	**18 260 228**	**17 663 512**		**596 716**	**3 %**

Docusign Envelope ID: 84E80EE7-4638-4395-8103-F30D513747D7

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

Copie certifiée conforme à l'original.
Le Président

DocuSigned by:
Arnaud VALENTIN
C4C064BDF1C840A...

	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 18 260 227.88 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 549 632.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société SAS VALENTIN est tête de groupe dans le périmètre de l'intégration fiscale du GROUPE VALENTIN constitué avec la SAS VALFORM (fille). Par ailleur, depuis 2024, la société VALENTIN est également intégrée fiscalement en tant que filiale au sein du groupe constitué avec la SARL ZEF.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: 84E80EE7-4638-4395-8103-F30D513747D7

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

Julien Mallen

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier-Nîmes
Immeuble Le Delta
51 rue Charles Nungesser
34130 Mauguio

VALENTIN, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Julien Mallen

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes
Immeuble Le Delta, 51 rue Charles Nungesser
34130 Mauguio

VALENTIN, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALENTIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mauguio, le 09 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Julien Mallen

